Certificat d'immatriculation

N° Immatriculation — Date de 1ère immatriculation

A. BV-358-BJ B 22/07/2008

C.1 SOCIETE NOUVELLE AMP VOTHELIN

C.4a EST LE PROPRIETAIRE DU VEHICULE

C.4.1

C.3

30 ALL CHUNA BAJTSZTOK

93190 LIVRY GARGAN

D.1 OPEL

D.2 X85FH119B49AV056AB9

D.2.1 MPL54F3Q7974

D.3 VIVARO COMB2.9 2.0D 115 CLIM E. WOLJ7BHB68V665707

F.1 3040 F.2 3040 F.3 4960

G 2029 G.1 1954

J M1 J.1 VP J.2 AF J.3 CI

K E1*98/14*0170*14

P.1 199.5 P.2 8.4 P.3 GO P.6 8

Q 0.00 S.1 9 S.2 0 U.1 75

U.2 2625 V.7 224 V.9 2003/76B

X.1 VISITE AVANT LE 21/10/2015

Y.1 369 Y.2 0

Y.3 48 Y.4 4

Y.5 2.5 Y.6 423.5

Pour le ministre et par délégation,
Le sous-directeur de l'action interministérielle

Ludovic GUILLAUME

H

I 27/02/2015

Z.1

Z.2

Z.3

Z.4

Certificat d'immatriculation

COUPON DETACHABLE

BV-358-BJ 27/02/2015

2015AV42717

WOLJ7BHB68V665707

OPEL

SOCIETE NOUVELLE AMP VOTHELIN

CRFRABV358BJ6WOLJ7BHB68V66570780807221VP<<<<
CI<<OPEL<<<<<<<<<<VIVARO<COMB292015AV4271704

Inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature en cas de cession à un tiers ou pour destruction (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile) inscrire vos coordonnées et signature en cas de demande de nouveau certificat d'immatriculation.

Nom

Domicile

Date

Signature

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route.

(X.1) DATES DE VISITES TECHNIQUES

AUTOSUR
A 04/11/16
BV-358-BJ
S214408280

AUTOSUR
A 24/10/17
BV-358-BJ
S217481978

AUTOSUR
A 23/10/18
BV-358-BJ
S218295126

AUTOSUR
S093S098
A : 23/10/19
BV-358-BJ

AUTOSUR
S093S098
A : 23/10/20
BV-358-BJ

AUTOSUR
S093S098
A : 05/11/21
BV-358-BJ

(J.1) Genre national
(J.2) Carrosserie (CE)
(J.3) Carrosserie (désignation nationale)
(K) Numéro de réception par type (si disponible)
(P.1) Cylindrée (en Cm3)
(P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
(P.3) Type de carburant ou source d'énergie
(P.6) Puissance administrative nationale
(Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)
(S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
(S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en dB(A))
(U.2) Vitesse du moteur (en min⁻¹)
(V.7) CO2 (en g/km)
(V.9) Indication de la classe environnementale de réception CE : mention de la version applicable en vertu de la directive 2[illegible]/CEE ou de la directive 88/77/CEE
(X.1) Dates de visites techniques
(Y.1) Montant de la taxe régionale en Euro
(Y.2) Montant de la taxe pour l'enregistrement des actions de formation (pollution, [illegible]) en Euro
(Y.3) Montant de la taxe additionnelle CO2 ou montant de l'écotaxe en Euro
(Y.4) Montant de la taxe pour gestion du certificat d'immatriculation en Euro
(Y.5) Montant de la redevance pour acheminement du certificat d'immatriculation en Euro
(Y.6) Montant total du coût et de la redevance en Euro
(Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques

Communauté européenne

République Française
Ministère de l'Intérieur

Certificat d'immatriculation

Partida de circulación, Ovvidtani o registrazione, Registreringsbevis, Zulassungsbescheinigung, Registreringsbevis, Rekisteriintiskirja, Registration certificate, Carta di circolazione, Registrācijas apliecība, Registracijos liudijimas, Forgeira engedély, Certificat de Registrazione, Kentekenbewijs, Dowód Rejestracyjny, Certificado de matrícula, Ovvidtanie o evidence, Premisno dovoljenje, Rekisteriintiskirja, Registreringsbevis, Parkonpetsronen tasoa ke aaroudinna, Certificat de immatriculare.

2015AV42717

(A) Numéro d'immatriculation
(B) Date de la première immatriculation du véhicule
(C.1) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation
(C.3) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
(C.4) a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
(C.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété
(D.1) Marque
(D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
(D.3) Dénomination commerciale
(E) Numéro d'identification du véhicule
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)
(F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)
(G.1) Poids à vide national
(H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée
(I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
(J) Catégorie du véhicule (CE)